L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 4 AOUT 1886.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER.—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque indemnité pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A vendre ou à louer, une boulangerie avec tout son materiel à Baton Rouge, située dans le meilleur quartier. S'adresser à J. B. Camors à Cie. 2août—5f.

A VENDRE.

A vendre—Un beau piano Pleyel, un bargain; $175. P. Werlein, 135 rue du Canal. 1er août—1 w.

A VENDRE—Une Grocerie de première classe dans l'deuxième district. S'adresser à Catalogne, No 71 rue Decatur. 30juil—5f

A louer ou à vendre—Une ferme cultivée et un jardin potager, en plein rapport; pas loin de Jefferson, rive droite du Mississippi. S'adresser à Edward Chaffe, au bureau de R Milliken, 135 rue Gravier, N. O. 18juil—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de David Newhart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18,294—Division A—Attendu que Mme Eva Newhart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Newhart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
28 juil—28—aout 4 8 Greffier.

Succession de Fred A. Blanke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,156—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont pour lesquelles le compte final et tableau présentés par Mme Veuve Fred A. Blanke, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 juil—24 28 août 1

Succession de Eva Smith, veuve de Joseph Liebert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,457—Division E—Attendu que Louis Liebert a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eva Schmitt, veuve de Joseph Liebert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
3 août—3 7 12 Greffier.

Succession de Charles William Hopkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,303—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Alfred H. Hopkins, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1août—1 5 10

Succession de Edward Reilly et Ellen Turner, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,062—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Hyer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1août—1 5 10

Succession de Lydia Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18,228—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont pour lesquelles le compte présentés par P. S. Wultz jr. administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
28 juil—28 1 6 août Greffier.

Succession de Ann Farmer Hesse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,917. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Irvine administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 juillet—24 29—1er août

Succession de W. J. Castell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 15,964—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz jr. administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 juil—28 1 6 août

Succession de Mme M. Weinschenck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 13,591—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par August Feiler, exécuteur testamentaire du dit de cette succession ne serait pas approuvé et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31juil—31 —5 août.

Succession de Mme Mary Walsh, femme de John Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 18,287—Division E—Attendu que Patrick Joseph Walsh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Sullivan, née femme décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
23 juil -23 27—1er août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Charles C. Gaines, Fred. Jordy et William Heyl, ex. leurs créanciers et leurs cliers de Drieux C. Gaines consolidés—No. 18,367—Division D—Ordre de l'ouverture d'un concours de créanciers de Frederick Jordy et William Heyl insolvables, sont tenus et convoqués par devant Joseph Bermudez huissier en cette ville, en son étude No. 20 rue Chartres LUNDI, le 23me jour d'août 1886 à 11 heures A. M., dans le but d'élire judiciairement un syndic de la masse de Gaines, décédé, et que Henry Renshaw, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1886.
(Signé) R. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
21juillet—31 au 30—9 23 août

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Henry Montreuil vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans. Division D—No 17,467.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 79 rue Bienville LUNDI, 2 août 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 17 juin 1886, il sera vendu à la porte publique, la propriété décrite ci-dessous, appartenant au dit débiteur, à savoir—

Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le No. 213, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Dumaine et St Philippe, mesurant 93 pieds 3 pouces de face à la rue Tonti, sur 198 pieds 6 pouces de profondeur et une largeur dans le fond de 94 pieds 3 pouces plus ou moins.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Duvros, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

25juin—10 17 24 31 juillet

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien.

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des **NERFS**, soit d'une **DEBILITE PHYSIQUE**, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les flueurs blanches, spermatorrhée et toutes les désordres d'une **NATURE PRIVEE**, traitées sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple nouveau, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'ordre spécial, guéries promptement. Le "Female Regulator," Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.
Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut :

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci après décrite, et s'étant adressé à la dite cour pour une mention et un avis, conformément à la loi, savoir: les articles 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No. 96 approuvée le 10 mars 1870.

Qu'il toutes les parties intéressées dans l'affaire susdite ont qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations tout haut la propriété ci après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel a eu opéré la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'information, l'annonce ou la description, ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour toute autre cause quelconque, de déduire, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette mention dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats-Unis, enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No 147, pages 143 et 144.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans, réservoirs, cuves, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, toutes privilèges et accès y attrés, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levee), St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit:

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, sous-voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881, annexé, pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 18 nov. 1881, et mesurant ensemble trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levee), vingt-trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt-six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Tulane. Un autre terrain mesurant environ vingt-trois pieds de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levee), sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers, sur cent vingt-trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan dressé par Jos. Aubert, arpenteur, en date du 3 mars 1869. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds six pouces de façade (rue Peters ci-devant Nouvelle Levee); dix-neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur cent trente pieds cinq pouces de profondeur; et un terrain cent sept mesure dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levee); dix-neuf pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière, sur cent trente pieds, cinq pouces de profondeur.

Un terrain désigné par la lettre B sur ce dit plan précédemment cité, dans le bureau de l'ancien notaire Stark, mesurant vingt un pieds, quatre pouces et deux lignes de façade (rue Peters ci-devant Nouvelle Levee), vingt pieds, onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur.

Un terrain mesurant vingt pieds, plus ou moins, de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A" sur un plan de J. A. D. Dumouchel, voyer, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, notaire en cette ville, le 25 octobre 1871; et mesurant dix neuf pieds deux pouces de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levee); dix neuf pieds de largeur à l'arrière, cent onze pieds cinq pouces de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, et cent douze pieds, deux pouces, deux lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St. Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre, cinq et six sur ce plan de C. F. Zimple, daté du 5 février 1855, et mesurant ensemble quatre, cinq et six, environ vingt-un pieds cinq pouces et demi de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levee); vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain cinq, vingt un pieds cinq pouces et demi de façade rue du Commerce sur cent quatre pieds de profondeur et vingt un pieds huit pouces de largeur à l'arrière. Le terrain numéro six, vingt un pieds cinq pouces de façade rue du Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur et vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière. Le tout plus ou moins, tel que le tout se comporte, sa machine, les appareils, installations et dépendances, et tous les articles de propriété personnelle contenus dans le bâtiment érigé sur les terrains précédemment décrits et où s'exploite une raffinerie, dont la liste détaillée de l'inventaire est annexée à un acte passé pardevant André Herr Jr. notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'Ilet précédemment décrit, borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levee) St-Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan de Jules Pilié, sous-voyer de la ville, sous la date du 30 septembre 1880, déposé pour que l'on s'y réfère au bureau de A. Herr, Arpenteur de la Ville. Ces quatre terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Les terrains numéros un et deux mesurent ensemble cent trente deux pieds huit pouces et sept lignes de façade à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levee) trente-deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un, plus rapprochée de la rue St-Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du côté du lot numéro deux, cent trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente-deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne du côté du lot numéro trois le plus rapprochée de la rue Julie, et cent dix pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur du côté du lot numéro quatre le plus rapproché de la rue St-Joseph. Les dits quatre lots composent un corps de terre avec une façade de soixante quatre pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levee), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce sur laquelle elle a une façade de soixante quatre pieds dix pouces et ce sont les mêmes biens et dépendances par les lettres G. H. I. J. d'après un plan de J. Pilié, enregistré au bureau de H. Lavergne, en notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au troisième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du ministère de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet ci-dessus décrit, borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné sous le lot numéro deux et mesurant ensemble trois pieds dix huit pouces de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt-trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de lot numéro trois, le dit lot étant dégagé par les mots : la propriété de Paul Tulane, sur un plan fait par A. de Armas, député-voyer, annexé pour l'effet d'icelui à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Herr, Jr. notaire, en date du 21 mars 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Herr Jr. notaire, en date du 21 mars 1883, en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de Juillet. A D. mil huit cent quatre vingt six et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la 111me Année.

(Signé) EDWARD C. BILLINGS,
Juge.
Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré sous ce bureau.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT,
Greffier.
Par A. J. CARTER, Député-Greffier.
24 juil—7,14,21,24 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 19,403.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut :

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville de la Nouvelle-Orléans et ci-suivant, dûment autorisé, Alphonse Rabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le peitionnaire, ci-après, les biens offerts, en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes, par acte de la Législature de cet Etat, ajoutant le 10 juillet 1884, et portant le No 93, la propriété ci après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition en annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371 2372 et 2373 de l'Acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts revisés de la Louisiane.

Donc, maintenant, que toutes personnes ici intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci après décrite s'il y a un informalité dans la procédure, public affin description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite de toute insuffisance dans ce bureau. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci après décrite, Jules Sabrier en est devenu acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 27 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 989.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'Ilet 316, borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur; il est mesuré au nom de Benj W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui possèdent dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.
(Signé) R. H. RIGHTOR,
Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR,
Sous-Greffier.
24juil—31 au 30)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, dans l'Ilet borné par les rues Bayou Road et Tonti, Rocheblave et Gibbons.

La banque des Citoyens de la Louisiane vs N. M. Benachi.

Mme Anna B. Benachi, exécutrice de N. M. Benachi et comme veuve en communauté et personnellement, l'adm. N. Benachi et autres, héritiers de N. M. Benachi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 12,813—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 septembre 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut et Carrollton, désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, sur un plan dressé par John F. Braun, voyer et architecte, en date du 14 mars 1882, et déposé au bureau de M. M. Hoey & O'Connor, encanteurs en cette ville; une copie du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de Mme Thérèse Phillips à John Muller, pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 26 mai 1882. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir : Le lot No 14 forme l'encoignure des Avenues Broadway et St. Charles et mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à l'Avenue St. Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 153 pieds 8 pouces 2 lignes et de face à l'Avenue Broadway, 150 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro 15. Les lots 15, 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'Avenue St. Charles, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur comme suit :

Le lot numéro 15 a une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 14 et 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot numéro 16. Le lot numéro 16 a une profondeur de 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 15 et 145 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17 a une profondeur de 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 16 et 142 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18 a une profondeur de 143 pieds pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 17 et 140 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19 a une profondeur de 137 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 18 et 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a une profondeur de 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 19 et 136 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 21.

Le lot No. 21 forme l'encoignure de l'avenue St Charles et de la rue Chestnut, et mesure 30 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St Charles sur 30 pieds de large dans le fond 1o2 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut et 135 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 20. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Broadway sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds et les lots Nos 22 et 23 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 et 22 sont des terrains de vides et touchent dans le fond aux lots faisant face à l'Avenue St Charles.

Les propriétés ci-dessus seront vendues sujettes à un bail expirant le 31 Octobre 1886.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juil—22 août 4 11 18 25 29

Avis aux Créanciers.

G. J. Rathe vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 18,359—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de G. J. Rathe et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Blanc, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
30juil—30 août 4 8 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard Laporte vs. ses Créanciers—No 18,285—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard Laporte ait lieu et que le présent requête de la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andres Herr, Jr. notaire en cette ville le MERCREDI, 1 jour d'août 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de choisir un syndic et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Laporte soient suspendues, que Jas. D. Rankin, avocat, soit nommé pour l'exécution de la présente ordonnance.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge
Pour copie conforme,
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 juillet—3f au 30)

Avis à qui de droit.

Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat, Districts Inférieurs de la ville d'Orléans 77 rue Carondelet—Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1886.

Attendu que les taxes des taxes d'Etat de l'année 1885 ont été déposées au bureau du hypotheques de la paroisse d'Orléans et qu'une copie en a été remise à Alcide Dupuy, percepteur des taxes d'Etat du District supérieur de la paroisse d'Orléans, conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77 de 1880, donc ici avis que les taxes de l'année 1886 sont accusées dans ces tableaux en-tête et en vente de l'annotateur des hypothèques de cette paroisse, et plus sont dues dès à présent qu'elles seront délinquantes le 1er jour de Janvier 1887 et que si elles ne sont payées du 1er Janvier 1887 jusque à leur vente, elles seront sujettes à un intérêt comme il est prescrit par la même loi, et pour cent par mois; propriétés nommées les 1 pour cent par mois; propriétés nommées, 3 pour cent par mois (sections 40 et 52 de l'acte 96 de l'année 1882) conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis une fois la semaine pendant trois semaines et son affichage à la porte d'entrée de la salle où siègent la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, sont d'après la loi, tout ce qui est exigé à l'endroit de chaque contribuable, et de toute personne intéressée. Les contribuables sont donc invités à immédiatement acquitter leurs taxes payables à l'Etat et à éviter les frais à payer. Afin de faciliter l'expédition des affaires, ils sont requis de se munir de leurs reçus de taxes de l'année 1885.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes du District Supérieur.
30 juil—20,25,29 Août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Le certifie ici que le 28me Jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Dauer vs John H Weydig. No 12,992—Division C.

Sur requête de Brandt E. Miller, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de pleuvoir la loi et les témoignages étant lus et en faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" soi enregistré, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer et contre le défendeur John H. Weydig, son épouse dûment autorisée, et que le tout et séparément, la machine, les appareils, installations et dépendances, et tous les articles de propriété personnelle contenus dans le bâtiment érigé sur les terrains précédemment décrits et où s'exploite une raffinerie, dont la liste détaillée de l'inventaire est annexée à un acte passé pardevant André Herr Jr. notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'Ilet précédemment décrit, borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée) St-Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, sur un plan de Jules Pilié, sous-voyer de la ville, sous la date du 30 septembre 1880, déposé pour que l'on s'y réfère au bureau de A. Herr, Arpenteur de la Ville. Ces quatre terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Les terrains numéros un et deux mesurent ensemble cent trente deux pieds huit pouces et sept lignes de façade à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée) trente-deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un, plus rapprochée de la rue St-Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du côté du lot numéro deux. Les dits quatre lots composent un corps de terre avec une façade de soixante quatre pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce sur laquelle elle a une façade de soixante quatre pieds dix pouces et ce sont les mêmes biens désignés par les lettres G. H. I. J. d'après un plan de J. Pilié, enregistré au bureau de H. Lavergne, en notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au troisième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du ministère de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet ci-dessus décrit, borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné sous le lot numéro deux et mesurant ensemble trois pieds dix huit pouces de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt-trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de lot numéro trois, le dit lot étant dégagé par les mots : la propriété de Paul Tulane, sur un plan fait par A. de Armas, député-voyer, annexé pour l'effet d'icelui à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Herr, Jr. notaire, le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Herr Jr. notaire, en date du 21 mars 1883, en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de Juillet. A D. mil huit cent quatre vingt six et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la 111me Année.

(Signé) EDWARD C. BILLINGS,
Juge.
Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré sous ce bureau.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT,
Greffier.
Par A. J. CARTER, Député-Greffier.
24 juil—7,14,21,24 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 19,403.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut :

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'